

ÉOLIENNES ET PAYSAGE : LE DIVORCE

"Un monde artificiel pénètre le monde naturel et l'empoisonne. Nous ne pensons plus qu'en termes de "chevaux-vapeur". Nous ne pouvons regarder une cascade sans la transformer mentalement en énergie électrique".

Spengler/"L'homme et la technique" (1931)

Faute d'une véritable politique d'économie en ce domaine, la consommation énergétique en France nous conduit à l'impasse d'une production toujours croissante. D'autre part, EDF exporte plus de 10 % d'électricité excédentaire dans des conditions financières contestées et aux dépens d'espaces naturels remarquables quand il faut tirer des lignes à haute-tension au travers de chaînes alpines ou pyrénéennes.

* Consommation intérieure d'électricité en France : 480,3 TW/h

* Production totale : 544,7 TW/h (dont éolien 4 TW/h)

* Exportation nette : 56,7 TW/h

La production d'électricité en France est à l'origine de 6 % des gaz à effet de serre (GES). Si l'éolien fournit 10 % de la production, on peut espérer une réduction des GES inférieure à 1 % du total des émissions.

(Source RTE, Réseau de Transport d'Electricité – 2007)

Aussi, la production par les sources d'énergie renouvelable, certes légitime, doit-elle être considérée au regard des richesses naturelles et culturelles. On ne peut installer de micro-centrales sans se soucier de la vie des ruisseaux et des rivières. On ne peut pas non plus accepter les éoliennes sans réserve.

On sait que les vendeurs de centrales d'éoliennes (et non de "fermes" ou de "parcs", mots bucoliques, impropres ici) démarchent les maires des petites communes en leur faisant miroiter des taxes professionnelles mirobolantes ; le monde rural s'y montre souvent plus sensible qu'aux arguments esthétiques et naturalistes des défenseurs du patrimoine. Il en oublie même l'apport du tourisme vert, rendu caduc par l'arrivée des machines.

Première question : combien de machines peut-on prévoir sur notre territoire ? Même si l'on s'en tient à produire 10 % de l'électricité par les éoliennes, on en arrive à des milliers de machines (de 15 20 000). Leurs promoteurs se donnent un objectif de 25 000 MW pour 2020 (6 000 off-shore). On imagine la prolifération générale

Or, elles sont souvent érigées dans les lieux les plus sublimes de notre territoire. De plus, tous les sites ventés ne se répartissent pas uniformément : c'est dire qu'à terme, l'Auvergne, par exemple, serait constellée de mâts métalliques, (800 suivant la revue "Massif Central"), balisés par des lumières nocturnes pour la navigation aérienne, et visibles à des kilomètres alentour et sources de bruits lancinants.

Un journal de la Haute-Loire rapportait l'avis d'un promoteur éolien qui considérait pouvoir installer 500 machines dans ce département de 4 977 km², soit une éolienne tous les 10 km².

L'installation de ces énormes pylônes nécessite des voies d'accès à caractéristiques routières permettant l'apport de pièces pesant des dizaines de tonnes et de centaines de m³ de béton pour les fondations (sept. 2007 : installation en Allemagne de deux éoliennes Nordex de 2,5 MW – hauteur totale du mât 120 m – diamètre de la base 8 m – poids des deux mâts 130 tonnes d'acier plus 800 m³ de béton). En France, le modèle le plus courant (de 2 MW) pèse 250 T, dont 72 T pour la nacelle, des pales longues de 45 m (l'équivalent d'un immeuble de 15 étages) ont un poids de 7 T.

En outre, ces travaux causent souvent des dégâts irréversibles au système hydraulique local par la perturbation des réseaux de ruissellement et des tourbières, souvent présentes en Auvergne.

Ceci, dans des sites souvent encore préservés de l'agression industrielle et qui, dès lors, perdent toute virginité naturelle, tout intérêt patrimonial et toute poésie.

*

* *

Il est alors nécessaire de comprendre **comment** les éoliennes ne peuvent s'intégrer à un paysage. Au-delà de la subjectivité et du lieu commun selon lequel – "la beauté du paysage est affaire de goût" – leur étrangeté s'explique par différents facteurs :

- Comparons d'abord l'inopportunité paysagère des éoliennes à la laideur avérée des pylônes.

Elles balisent les crêtes tandis que leur implantation épouse souvent le relief à mi-pente.

Leurs hauteurs n'ont rien de semblable ; les plus hauts pylônes atteignent 50 m, les éoliennes récentes dépassent les 140 m : fin 2007, Enercon construit deux éoliennes à Emden, deux mâts de 131 m, hauteur totale 198 m. On est aux antipodes du charmant moulin d'Alphonse Daudet ou des discrètes éoliennes domestiques.

Leur mât peint d'un blanc cru contraste avec le cadre naturel, alors que les pylônes offrent une certaine "transparence" grise, sur fond végétal ou minéral.

Les pylônes restent immobiles alors que les pales, par leur mouvement giratoire, forcent le regard.

Enfin, et on l'oublie souvent, les éoliennes ne font disparaître aucun pylône, elles s'y ajoutent !

De plus, on constate que leur hauteur croît sans cesse.

Prétendre alors les insérer dans le paysage relève de la bonne intention mais aussi de la pure rhétorique car, paradoxalement, les éoliennes sont à la fois étrangères et banales, étrangères à notre histoire et à nos paysages et banales dans leur forme : du Danemark à l'Espagne, elles imposent leur monotone uniformité technique.

- Leur texture métallique lisse et leur couleur froide, absentes du milieu naturel. Le blanc des mâts réfléchit 80 % de la lumière, bien davantage que la pierre de taille (40 %), la brique (25 %) ou le gris foncé du basalte (2,5 %). S'y ajoute leur éclairage nocturne.
- Si, par la rationalité de leur silhouette, elles s'insèrent aisément dans les lieux marqués par l'activité moderne : les grands ports, les zones industrielles, les secteurs autoroutiers, cette même forme épurée les coupe de toute les traditions du bâti local. Issues de l'ingénierie, elles ne se rattachent à aucune construction rurale dont l'insertion architecturale passe le plus souvent par le respect d'une modestie bienséante : la maison du Parc du Livradois-Forez se fond dans son village alors que les barres de béton des stations de ski de Flaine ou des Orres jurent dans leur cadre.

Les matériaux utilisés par l'architecture reflètent le plus souvent la géologie locale, ce n'est évidemment pas le cas des éoliennes.

Même les châteaux d'eau – au nom significatif – s'inspirent souvent du donjon féodal dans un mimétisme soucieux d'évoquer une forme répertoriée.

Le mouvement circulaire des pales obéit à la même logique mécanique sans rapport avec la vibration aléatoire du végétal. Leur passage devant le mât donne à voir une fréquence mathématique ponctuée par le bruit cadencé obsédant pour le voisinage.

- Leur multiplication en lignes de crêtes interdit à l'œil de trouver l'immobilité propre à un paysage structuré et harmonieux. Or, on sait que tout "signal" se doit d'être unique pour organiser la perception de l'ensemble autour de son point d'appel. C'est le cas bien connu du Mont-St Michel mais aussi de Chartres surgissant de la Beauce et, plus près de nous, du Mont Gerbier de Jonc, des Baux de Provence et autres.
- Enfin, par leur gigantisme, les éoliennes se placent hors de toute échelle, leur démesure brise l'équilibre des sites, leur donne l'aspect étrange d'un engin sorti d'un film d'anticipation.

Les végétaux n'arrivent jamais à leur taille : un chêne culmine à 40 m, les sapins à 50 m. Dans l'ordre du bâti, le patrimoine domestique, fermes et annexes, gentilhommières, moulins à vent, ne dépasse guère 2 ou 3 étages. Même les constructions liées au prestige n'atteignent pas ces hauteurs : la Vierge du Puy ne mesure que 23 m, le donjon de Crest 49 m, l'Arc de Triomphe de l'Etoile 50 m. En 1930, les 40 m du Palais de Flore, face aux Brotteaux, en firent l'immeuble le plus élevé de France. Quant aux tours récentes, elles rencontrent le plus souvent opprobre et refus collectif.

L'architecture religieuse, qui fournit de multiples références culturelles paysagères, cultive souvent la discrétion. Les Cisterciens en ont donné le modèle avec le Thoronet ou Sénanques et on remarque que la pente des toits de la Grande Chartreuse suit celle des montagnes qui l'entourent. Quant aux églises romanes, il faut aller au cœur des cités pour découvrir St Nectaire, le Monastier ou Conques.

Les cathédrales gothiques – parfois comparées aux éoliennes ! – font exception. Cependant, toutes, Strasbourg 110 m, Bourges 117, Chartres 130, restent en-deçà d'une éolienne. Pourtant, leur hauteur témoignait d'une quête de la transcendance alors que nos machines ne font que servir l'utilitarisme moderne. A la mystique a succédé l'électricité !

*

* *

Ainsi, loin des seules émotions personnelles que l'on évoque parfois pour justifier l'inacceptable, ces brefs rappels montrent que le malaise éprouvé devant ces machines inopportunes ne relève pas de la fantaisie subjective. Il procède du fonctionnement de la perception visuelle. La combinaison de ces différentes données objectives pourrait d'ailleurs permettre d'établir un "Indice d'incongruité paysagère" utile aux aménageurs de notre espace.

Si l'on ne veut pas faire de la politique de protection des sites un concept vide de sens, la sauvegarde de notre identité paysagère exige d'écarter les éoliennes industrielles des hauts lieux historiques et des espaces naturels encore préservés, sources de rêveries et de paix intérieure. "Il est souhaitable que la majorité des sites encore vierges le demeurent" demandait la Directive d'aménagement nationale relative à la protection et l'aménagement de la montagne

La démarche spéculatrice doit s'effacer devant la sensibilité, la seconde aussi vitale que la première. Notre territoire n'appartient pas exclusivement aux financiers et aux techniciens ni même aux élus locaux ; les poètes, les peintres, les rêveurs, les randonneurs sont aussi usagers tout aussi légitimes des paysages.

On est en droit de préserver la noble austérité du Mézenc et la douce élégance pastorale des Hautes-Chaumes du Forez. On peut aussi préférer la montagne Sainte-Victoire telle que l'a peinte Paul Cézanne et non hérissée d'indiscrètes machines électriques !

Ph. Peyroche

Membre de la Commission départementale des Sites de la Loire

Membre de la Commission régionale Rhône-Alpes du Patrimoine et des Sites (2003-2008)

Délégué de la Frapna Loire à la Commission Urbanisme et Paysages du PNR du Pilat.

(*) *Pour plus d'informations techniques et économiques, consulter le site internet de M. Jancovici : www.manicore.com*

Pour l'analyse esthétique celui de l'Académie des Beaux-Arts : www.academie-des-beaux-arts.fr

Pour les conflits en cours : www.environnementdurable.net

